

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC LES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIBOIRE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Liboire, tenue le 5 avril 2022 et débutant à 19 h, à la salle du conseil située au 151, rue Gabriel, suite 102 à Saint-Liboire.

Étaient présents :

Mesdames les conseillères Martine Bachand et Marie-Josée Deaudelin

Messieurs les conseillers Jean-François Chagnon, Claude Vadnais, Yves Taillon et Serge Desjardins formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Yves Winter.

Est également présente Madame France Desjardins, directrice générale.

1. PRÉAMBULE

1.1 Ouverture de la séance

Yves Winter, maire constate le quorum à 19 h et souhaite la bienvenue à tous. France Desjardins, directrice générale est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1.2 Assemblée publique de consultation pour les projets de règlements d'urbanisme numéro 347-22 et 348-22

Assemblée publique de consultation pour les règlements 347-22 modifiant le règlement de zonage numéro 86-97 afin d'ajouter des normes relatives à l'utilisation de conteneurs maritimes à des fins commerciales et 348-22 modifiant le règlement numéro 308-18 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'ajouter des objectifs et des critères relatives à l'utilisation de conteneurs maritimes à des fins commerciales.

Aucune question n'étant posée du public, ce point est donc clos.

1.3 Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2022-04-85

Il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

1. PRÉAMBULE

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Assemblée publique de consultation pour règlements d'urbanisme
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour
- 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2022

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

- 3.1 Adoption des comptes payés
- 3.2 Adoption des comptes à payer
- 3.3 Dépôt des états financiers 2021
- 3.4 Désignation des transferts aux différentes réserves
- 3.5 Dépôt d'une lettre de l'agente à la comptabilité
- 3.6 Offre d'emploi – Poste d'agente à la comptabilité
- 3.7 Règlement numéro 345-22 sur le code d'éthique des employés municipaux
- 3.8 Règlement numéro 346-22 sur la bibliothèque municipale
- 3.9 Projet de règlement numéro 350-22 sur l'eau potable – Avis de motion
- 3.10 Projet de règlement numéro 351-22 sur la tarification des services municipaux – Avis de motion
- 3.11 Congrès de la directrice générale de l'Association des Directeurs municipaux du Québec (ADMQ)
- 3.12 Semaine nationale des dons d'organes et de tissus
- 3.13 Demande d'appui pour le peuple Ukrainien
- 3.14 Changement de signataires – Accès D Affaires et carte de crédit
- 3.15 Demande pour l'entretien de la Croix de chemin
- 3.16 Audit de conformité – Transmission des rapports financiers – Commission municipale
- 3.17 Prêt de la salle pour le projet de l'Âge d'Or
- 3.18 Formation logiciel CIM – Gestion municipale
- 3.19 Renouvellement d'adhésion - Espace Muni

4. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 4.1 Achat d'un kit de table de commandement
 - 4.2 Demande pour formation désincarcération
 - 4.3 Entente intermunicipale avec la ville de Saint-Césaire pour sauvetage technique
5. **TRANSPORT ROUTIER**
 - 5.1 Achat d'un planteur de poteaux
 - 5.2 Remplacement de glissière de la route Quintal
 - 5.3 Démissions employés assignés aux travaux publics
6. **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
7. **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
 - 7.1 PIIA – 157, rue Saint-Patrice
 - 7.2 Second projet de règlement numéro 347-22 modifiant le règlement de zonage
 - 7.3 Règlement numéro 348-22 modifiant le PIIA –
 - 7.4 Règlement numéro 349-22 modifiant le règlement sur les permis et certificats
8. **LOISIRS ET CULTURE**
 - 8.1 Dépôt du rapport annuel 2021 - Bibliothèque de Saint-Liboire
9. **RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS À VENIR**
10. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
11. **CORRESPONDANCE**
12. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

1.4 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2022**

Résolution 2022-04-86

Il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2022 soit adopté tel que soumis.

2. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une première période de questions de 10 minutes est accordée aux personnes présentes dans la salle, selon le règlement 205-06.

3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT**

3.1 **Adoption des comptes payés**

Résolution 2022-04-87

Il est proposé par Jean-François Chagnon, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la liste des comptes payés du mois de mars 2022 totalisant la somme de 186 661,17 \$, en plus des salaires versés au montant de 65 563,56 \$ et d'en ratifier le paiement.

ADMINISTRATION

D	9449-1149 Québec inc/La belle coccinelle	Spectacle - fête d'hiver 5 mars	390,92 \$
D	Agiska Coopérative	Matériaux pour fête d'hiver	466,62 \$
D	Bachand Martine	Remboursement divers achats - fête d'hiver	260,35 \$
D	Ballounerie (La)	Jeux gonflables et popcorn - fête d'hiver	1 431,67 \$
D	Bonin Jacinthe	Remb.achat cartes-cadeaux - fête d'hiver	50,00 \$
D	Buropro Citation	Fournitures de bureau HDV	574,97 \$
R	Cain Lamarre	Hon. prof. divers dossiers	4 191,55 \$
I	CNESST	Ajustement cotisation 2021	773,29 \$
I	Copie du Centre-ville	Journal municipal de mars	661,11 \$
I	Desjardins Sécurité Financière	Cotisations R.R.S. - février	4 826,30 \$
R-D	Dion Gérard et fils inc.	Branch.borne de recharge et trav.génératrice HDV	5 158,28 \$
D	Donais & fils	Matériaux pour travaux salle Jean 23	48,25 \$
I	Financière Manuvie	Assurance collective - mars et avril 2022	9 281,76 \$
D	Fusion Expert Conseil inc.	Services informatiques - HDV (remp. Serveur)	7 541,21 \$
R		Services informatiques - 21 place Mauriac	292,97 \$
D	Génératrice Drummond	Réparation de la génératrice - HDV	6 220,71 \$

D	Global Payments	Frais terminal - février	34,49 \$
D	Harnois Audrey	Remb. achat d'une luge - fête d'hiver	91,87 \$
I	Hydro-Québec	151 rue Gabriel (inclus 2 mois)	4 634,15 \$
I		21 Place Mauriac	2 753,66 \$
D	Laferté Centre de rénovation	Travaux salle Jean23	8,50 \$
D	Letarte François	Animation - fête d'hiver 5 mars	100,00 \$
D	Marché Sylvain Martel	Divers achats - fête d'hiver	705,42 \$
R	MDEG inc.	Entretien ménager et produits	2 313,30 \$
I	Ministre du Revenu du Québec	DAS - février 2022	12 748,31 \$
I	MRC Les Maskoutains	MAJ du rôle d'évaluation	480,06 \$
R	Premiers Répondants de St-Liboire	Subvention (1 de 4)	5 000,00 \$
D	Produits sanitaires Lépine	Distributeurs de papier à main et papier à main	263,42 \$
I	Receveur Général du Canada	DAS - février 2022 (taux réduit)	3 820,71 \$
I		DAS - février 2022 (taux régulier)	549,20 \$
I	Sogetel	Frais tél. et internet - HDV	891,98 \$
D	Systèmes Christian Dion inc.	Mise à jour des codes d'alarme - salle Jean23	76,75 \$
D	Tétreault Virginie	Maquillage - fête d'hiver	390,00 \$
D	Triktruk Concepts Immersifs inc.	Location jeux 2e vers.+ ajout - fête d'hiver 5 mars	1 552,16 \$
I	Ultramar	Carburant pour génératrice - HDV	102,28 \$
I	Ville de St-Hyacinthe	Frais d'adhésion à la cour municipale	891,92 \$
D	Visa (Buffet La Tradition)	Frais de dépl. journée signature du 22 février	64,85 \$
I	Visa (Fonds d'inform.sur le territoire)	Avis de mutation - janvier 2022	35,00 \$
D	Visa (Société Canadienne des postes)	Lettres recommandées - avis de vente pour taxes	149,28 \$

BIBLIOTHÈQUE

D	Buropro Citation	Fournitures de bureau	22,23 \$
D	Girouard Julie	Remboursement mobilier, livres, papeterie, etc	611,41 \$
I	Sogetel	Frais téléphone	34,49 \$

LOISIRS

R	Loisirs Saint-Liboire	Subvention de fonctionnement	12 209,00 \$
---	-----------------------	------------------------------	--------------

SERVICE INCENDIE

R	Centre de serv. scolaire des Chênes	Formation opérateur auto-pompe-Patrick Fournier	1 350,00 \$
D	Demers Jean-François	Remb. Achat de peinture, eau, table pliante	97,94 \$
R	Entreprises Electriques A & R	Équipement de cadénassage	302,38 \$
D	Garage Luc Meunier	Entretien véhicule et équipements	734,68 \$
D	Groupe Maska	Matériaux pour identifier équipements	151,20 \$
I	Hydro-Québec	162 rue Gabriel	1 275,00 \$
D	Isotech Instrumentation inc.	suite - Lavage et entretien bunkers	2 031,56 \$
D	Marché Sylvain Martel inc.	Eau de javel pour entr.équipement	5,39 \$
I	Pétroles Irving	Carburant	73,98 \$
D	Ressorts Maska	Inspection 6 véhicules et réparation Volvo citerne	3 056,43 \$
I	Soc.d'assurance automobile Québec	Immatriculation des véhicules incendie	6 612,25 \$
I	Sogetel	Frais tél. - caserne	39,08 \$
D	Sport Colette	Entretien Argo	416,60 \$
D	Ste-Marie (Centre du Camion)	Réparation du Volvo - camion citerne	310,24 \$
D	Systèmes Christian Dion	Mise à jour des codes d'alarme - caserne	76,75 \$
I	Ultramar	Carburant pour génératrice	217,07 \$

URBANISME

R	Infrastructel	Hon. prof. permis et inspections - janvier	5 922,99 \$
---	---------------	--	-------------

VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU

I	Bell Mobilité	Frais cellulaires - travaux publics	247,00 \$
D	Bessette Eric	Remboursement vêtements de travail et bottes	415,43 \$
D	Bi-Eau Santé	Livraison d'eau au garage	25,00 \$
I	Carrières d'Acton Vale	Abrasif	2 261,03 \$

I	Chemin de Fer St-Laurent	Entretien traverse de passages à niveau	1 780,00 \$
D	Contrôle P.M.	Filtre - aqueduc	49,28 \$
D	Diesel Mobile	Entretien du Sterling	116,73 \$
D	Dion Gérard et fils inc.	Entretien du garage	242,52 \$
I	Eurofins Environex	Analyses eau potable et eaux usées	895,09 \$
I	Excavation Sylvain Plante & fils inc.	Transport d'abrasif et nettoyage cours d'eau	2 902,72 \$
R	Ferme Cerpajo inc.	Déneigement des rues - 3ième versement	11 519,93 \$
I	Franklin Empire	Entretien lumières de rue	79,62 \$
I-D	Fusion Expert Conseil inc.	Services informatiques - serv. caméra bassin	115,83 \$
R	Groupe Synergis	Etude de l'impact d'un puits sur un milieu humide	3 363,02 \$
I	Hydro-Québec	Eclairage public	368,88 \$
I		11 rue Lemonde, 110 Tss.bagot, 105 Lacroix	5 168,85 \$
I		150 rue Morin et 214 route Quintal	875,71 \$
R	Laforest Nova Aqua inc.	Recherche en eau souterraine	1 471,68 \$
D	Marché Sylvain Martel	Café et filtres - travaux publics	45,06 \$
R	MRC Les Maskoutains	Hon.prof. - Réfection rue St-Patrice	94,30 \$
I	Pétroles Irving	Carburant - voirie	392,87 \$
D	Pièces d'Auto Acton Roxton inc.	Équipement pour le garage	37,85 \$
I	Receveur Général du Canada	Licences 5 mobiles	220,50 \$
I	Regie Inter.m.d' Acton et	Ordures et redevances - février 2022	11 002,47 \$
I	Maskoutains	Recyclage et organique - février 2022	9 820,62 \$
I	Soc.d'assurance automobile Québec	Immatriculation des véhicules trav.publics	3 951,05 \$
I	Sogetel	Fr. tél.et internet garage,eau potable, eaux usées	465,36 \$
R	Suez Water Technologies	Suivi à distance - aqueduc	6 026,99 \$
I	Ultramar	Carburant - travaux publics	6 515,97 \$
D	WSP Canada inc.	Hon.prof. - prolongement réseaux Morin Deslauriers	172,46 \$
I	Wurth Canada Ltée	Équipement de sécurité	639,41 \$

TOTAL DES FACTURES PAYÉES 186 661,17 \$

I	Salaires versés Mars 2022	65 563,56 \$
---	---------------------------	--------------

D : Délégation **I** : Incompressible **R** : Résolution

3.2 Adoption des comptes à payer

Résolution 2022-04-88

Considérant la liste des comptes à payer qui est présentée et que les fonds sont disponibles pour effectuer le paiement de ces comptes aux postes budgétaires concernés;

En conséquence, il est proposé par Marie-Josée Deaudelin, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la liste des comptes à payer totalisant la somme de 73 888,82 \$ et d'autoriser la directrice générale à en effectuer le paiement à même le fonds général d'administration.

ADMINISTRATION

Cain Lamarre	Honoraires professionnels - Entente Centre des Loisirs de St-Liboire	3 401,40 \$
MRC des Maskoutains	Quote-part 2022 - 1er versement	67 684,21 \$

SERVICE INCENDIE

EducExpert	Formation pompier (année 2019)	2 803,21 \$
------------	--------------------------------	-------------

TOTAL DES FACTURES À PAYER 73 888,82 \$

3.3 Dépôt des états financiers 2021

Résolution 2022-04-89

L'auditeur, monsieur André Brodeur, C.P.A., nous a remis plus tôt pour dépôt le rapport financier annuel 2021 qui présente des revenus de 4 632 908 \$, des dépenses de 3 460 676 \$, plus l'amortissement sur les immobilisations de 693 939 \$, moins des affectations de 322 328 \$ et un remboursement de dettes de 203 742 \$ plus un excédent de fonctionnement affecté de 76 147 \$ laissant un excédent des revenus sur les dépenses de 1 416 248 \$ portant ainsi le solde du surplus non affecté à 1 416 248 \$ au 31 décembre 2021.

L'auditeur, monsieur André Brodeur, C.P.A. nous remet également son rapport pour l'année 2021;

Compte tenu du mandat confié, il est proposé par Claude Vadnais, appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents de prendre acte des états financiers 2021 tels que déposés et d'autoriser la directrice générale à procéder au paiement des honoraires professionnels de l'auditeur, selon les budgets alloués et d'en effectuer le paiement.

3.4 Désignation des transferts aux différentes réserves

Résolution 2022-04-90

Considérant les surplus non affectés pour l'année 2021 annoncés plus haut au montant de 1 416 248 \$;

Il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à procéder à transférer les sommes suivantes aux réserves mentionnées, à savoir :

Réserve pour la vidange des boues :	10 000 \$
Réserve pour remplacement des membranes :	10 000 \$
Réserve pour infrastructures :	400 000 \$
Voirie routes	400 000 \$
Infrastructure municipale (<i>garage à sel</i>)	596 248 \$

3.5 Dépôt d'une lettre de l'agente à la comptabilité

Résolution 2022-04-91

La directrice générale procède au dépôt d'une lettre de l'agente à la comptabilité nous signifiant son départ en date du 31 mars 2022.

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner les dépenses pour les offres d'emploi envoyées et d'en effectuer le paiement.

À noter que le conseil désire remercier très chaleureusement madame Louise Rajotte pour ses nombreuses années de fidélité auprès de la Municipalité (plus de 17 ans) et lui souhaite bonne chance dans ses futurs projets.

3.6 Offre d'emploi – poste d'agente à la comptabilité

Résolution 2022-04-92

Considérant que l'agente à la comptabilité a quitté son poste le 31 mars dernier et que des offres d'emploi ont été envoyées à Québec Municipal, et par envoi postal, et que plusieurs CV ont été reçus à la municipalité;

Considérant que des entrevues ont été effectuées;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- D'entériner la candidature de Nancy Heins-Vallée au poste d'agente à la comptabilité de la municipalité de Saint-Liboire, et ce, en date du 22 mars 2022, cette dernière ayant été formée depuis cette date par Louise Rajotte avant son départ;
- De lui offrir le salaire discuté, selon l'échelle salariale en vigueur à la municipalité;
- De l'autoriser à signer tous les documents inhérents à son travail, chèque, dépôt ou autres signatures nécessaires auprès notamment de la Caisse;
- D'autoriser la signature de l'entente de travail avec la directrice générale;
- D'autoriser le nombre d'heures à 30 heures par semaine.

3.7 Règlement numéro 345-22 sur le code d'éthique des employés municipaux

Résolution 2022-04-93

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement numéro 345-22 sur le code d'éthique des employés municipaux soit adopté sans modification.

3.8 Règlement numéro 346-22 sur les règles de la bibliothèque municipale

Résolution 2022-04-94

En conséquence, il est proposé par Martine Bachand, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement numéro 346-22 sur les règles de la bibliothèque municipale soit adopté.

3.9 Projet de règlement numéro 350-22 concernant l'usage de l'eau provenant du réseau de distribution de la municipalité de Saint-Liboire - Avis de motion

Résolution 2022-04-95

Avis de motion est donné par Yves Taillon à l'effet que lors d'une prochaine séance ordinaire, le Conseil adoptera, avec dispense de lecture, le règlement numéro 350-22 modifiant les règlements numéros 256-12 et 276-15 concernant l'usage de l'eau provenant du réseau de distribution de la municipalité de Saint-Liboire.

L'objet de ce règlement est de modifier le règlement sur l'usage de l'eau provenant du réseau de distribution de la municipalité de Saint-Liboire.

La directrice générale procède au dépôt du projet de règlement et les élus confirment en avoir reçu une copie.

3.10 Projet de règlement numéro 351-22 modifiant le règlement sur la tarification des services municipaux – Avis de motion

Résolution 2022-04-96

Avis de motion est donné par Claude Vadnais à l'effet que lors d'une prochaine séance ordinaire, le Conseil adoptera, avec dispense de lecture, le règlement numéro 351-22 modifiant le règlement sur la tarification des services municipaux de la municipalité de Saint-Liboire.

L'objet de ce règlement est de modifier le règlement sur la tarification des services municipaux de la municipalité de Saint-Liboire afin de s'adapter au tarif en vigueur présentement.

La directrice générale procède au dépôt du projet de règlement et les élus confirment en avoir reçu une copie.

3.11 Congrès de la directrice générale à l'ADMQ

Résolution 2022-04-97

Considérant que le congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec se tiendra du 15 au 17 juin prochains et que la directrice générale désire y participer;

En conséquence, il est proposé par Martine Bachand, appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- D'autoriser l'inscription de la directrice générale au Congrès de l'ADMQ les 15, 16 et 17 juin prochains au montant d'environ 539 \$ plus les taxes applicables et de lui rembourser tous ses frais inhérents audit congrès sur présentation des pièces justificatives et d'en effectuer le paiement.

3.12 Semaine nationale des dons d'organes et de tissus

Résolution 2022-04-98

Considérant l'engagement entre la MRC des Maskoutains, ses municipalités membres et la Sûreté du Québec concernant la promotion du don d'organes et des tissus par la distribution du dépliant *Merci de signer pour la vie* auprès de la population de la MRC des Maskoutains;

Considérant l'édition de la *Semaine nationale des dons d'organes et de tissus* qui se tiendra du 24 au 30 avril 2022;

En conséquence, il est proposé par Marie-Josée Deaudelin, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- De proclamer la semaine du 24 au 30 avril 2022 comme étant la *Semaine nationale des dons d'organes et de tissus* afin de sensibiliser la population de la MRC des Maskoutains à l'importance de ce don de vie.

3.13 Demande d'appui de la FQM pour le peuple Ukrainien

Résolution 2022-04-99

Considérant que la Fédération de Russie a envahi militairement la république d'Ukraine;

Considérant que la Fédération de Russie a, se faisant, violé les règles internationales du respect de l'intégrité des frontières nationales et provoque la mort de milliers de personnes et l'exode de citoyens ukrainiens;

Considérant qu'à notre époque, la solution militaire est inacceptable pour régler les conflits entre nations;

Considérant que les élus·es municipaux et le peuple québécois sont profondément affligés par les souffrances vécues par le peuple et les communautés ukrainiennes;

Considérant la volonté des élus·es municipaux du Québec d'exprimer leur désapprobation la plus totale de cette situation et du recours aux armes pour régler les conflits;

Considérant la volonté des élus·es municipaux et de la population québécoise d'exprimer leur solidarité avec le peuple ukrainien;

Considérant que les gestes de solidarité de plusieurs municipalités et de nombreux Québécois envers le peuple ukrainien, notamment à travers des dons à la Croix-Rouge canadienne;

En conséquence, Il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- Que la municipalité de Saint-Liboire condamne avec la plus grande fermeté l'invasion de l'Ukraine par la Russie;
- Que la municipalité joigne sa voix au concert des nations pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie;
- Que la municipalité demande au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude belliqueuse;
- Que la municipalité invite ses citoyens à participer à l'effort de solidarité envers le peuple ukrainien.

3.14 Changement de signataires – Accès D Affaires et carte de crédit

Résolution 2022-04-100

Considérant le départ de l'agente à la comptabilité Louise Rajotte et que cette dernière était la signataire au dossier de Accès D Affaires ainsi que son nom qui apparaissait sur la carte de crédit de la municipalité;

En conséquence, il est proposé par Claude Vadnais, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- D'apporter les changements suivants au folio 730167 de la Caisse Desjardins de la région de Saint-Hyacinthe;
- Que soit nommé madame Nadine Lavallée, administratrice principale sur Accès D Affaires ainsi qu'au niveau de la carte de crédit et carte de débit également, si applicable, et de retirer le nom de madame Louise Rajotte;
- D'autoriser les personnes suivantes à titre de signataires autorisées :
 - Nadine Lavallée, greffière-trésorière adjointe
 - France Desjardins, directrice générale
 - Monic Guérin, agente administrative
 - Nancy Heins-Vallée, agente à la comptabilité
 - Yves Winter, maire
 - Claude Vadnais, maire suppléant

3.15 Demande pour l'entretien de la Croix de chemin

Résolution 2022-04-101

Considérant la demande reçue pour l'entretien de la Croix de chemin dans le rang Saint-Georges;

En conséquence, il est proposé par Marie-Josée Deaudelin, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de remettre la somme de 100 \$ à Karine Flibotte et Patrick Morin pour l'entretien de la Croix de chemin du rang Saint-Georges, que la municipalité remet avec plaisir, et ce, sans engagement.

3.16 Audit de conformité – Transmission des rapports financiers – Commission Municipale

Résolution 2022-04-102

Considérant le dépôt par la directrice générale de l'audit de conformité – transmission des rapports financiers préparé par la Commission Municipale;

En conséquence, il est proposé par Jean-François Chagnon, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le dépôt de l'audit de conformité de la transmission des rapports financiers de la Commission Municipale du Québec.

3.17 Prêt de salle de l'ancien local du conseil municipal – Club de l'Âge d'Or

Résolution 2022-04-103

Considérant le programme Nouveaux Horizons pour les Aînés (PNHA) dont une subvention est à venir;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter que soit prêté la salle du conseil de l'ancien Hôtel de Ville (soit la salle au 2^e étage du 21, Place Mauriac à Saint-Liboire) au Club de l'Âge d'Or afin qu'ils puissent y pratiquer l'activité pour lequel le projet a été accepté, et ce, en tout temps. Par contre, un horaire devra être établi et remis à la municipalité pour qu'il n'y ait pas de conflits de location de la salle aux fins de réunions des différents autres comités de la municipalité.

3.18 Formation logiciel CIM – Gestion municipale

Résolution 2022-04-104

Considérant la venue de la nouvelle agente à la comptabilité Nancy Heins-Vallée et qu'elle doit suivre certaines formations afin de maîtriser le logiciel comptable municipal;

En conséquence, il est proposé par Claude Vadnais, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de CIM pour de la formation selon leur soumission datée du 21 mars 2022 au montant d'environ 1 575 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

3.19 Renouvellement d'adhésion à Espace Muni

Résolution 2022-04-105

Considérant la demande de renouvellement d'adhésion à Espace Muni;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler l'adhésion à Espace Muni pour la somme d'environ 45,42 \$ incluant les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

4.1 Achat d'un kit de table de commandement

Résolution 2022-04-106

Considérant que le service incendie a besoin d'un kit de table de commandement, car celui commandé précédemment n'a jamais été livré;

En conséquence, il est proposé par Claude Vadnais, appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat d'un kit de table de commandement, selon l'estimé fourni par Sylvain Pedneault consultant, au montant d'environ 1 600 \$ plus les taxes

applicables pour le service de protection et d'intervention d'urgence de Saint-Liboire et d'en effectuer le paiement.

4.2 Demande pour formation de désincarcération

Résolution 2022-04-107

Considérant la demande du directeur incendie à l'effet que certains pompiers sont intéressés à suivre la formation de désincarcération;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder un montant d'environ 1 500 \$ par pompier pour la formation en désincarcération qui devrait se donner sous peu à Saint-Valérien-de-Milton de plus qu'un montant d'environ 300 \$ par véhicule utilisé, et d'en effectuer le paiement.

À noter qu'il pourrait y avoir jusqu'à un maximum de 3 pompiers de notre caserne qui suivraient cette formation.

4.3 Entente intermunicipale d'un plan d'entraide avec la ville de Saint-Césaire pour sauvetage technique

Résolution 2022-04-108

Considérant la demande du directeur incendie à l'effet de procéder à une entente intermunicipale d'un plan d'entraide avec la ville de Saint-Césaire en ce qui a trait au sauvetage technique;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- De signer une entente intermunicipale d'un plan d'entraide avec la ville de Saint-Césaire en ce qui a trait au sauvetage technique et de mandater le maire Yves Winter et la directrice générale France Desjardins à signer pour et au nom de la municipalité ladite entente avec la Ville de Saint-Césaire. L'entente sera d'un an et renouvelable à chaque année à moins qu'une ou l'autre des parties désire y mettre fin;
- D'accorder un montant de 3 000 \$, annuellement pour ladite entente intermunicipale d'un plan d'entraide avec la ville de Saint-Césaire, et ce, à la date anniversaire de la signature de ladite entente.

5. TRANSPORT ROUTIER

5.1 Achat d'un planteur de poteaux

Résolution 2022-04-109

Considérant la demande du directeur des travaux publics à l'effet de faire l'achat d'un planteur à poteaux;

En conséquence, il est proposé par Jean-François Chagnon, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat d'un planteur à poteaux, « marteau Rhino » selon la soumission de Magnéto-Laval inc. datée du 21 mars 2022 au montant d'environ 6 984 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

5.2 Remplacement d'une glissière de sécurité sur la route Quintal

Résolution 2022-04-110

Considérant le besoin de remplacer une glissière sur la route Quintal;

En conséquence, il est proposé par Martine Bachand, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le remplacement d'une glissière de sécurité dans la route Quintal selon la soumission de Entreprises Ployard 2000 inc. datée du 22 mars 2022 au montant d'environ 3 897 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

5.3 Démissions – employés assignés aux travaux publics

Résolution 2022-04-111

La directrice générale procède au dépôt de deux lettres et d'un avis verbal des employés Patricia Perazzo Ratto, Charles Gaucher et Régnald Larocque nous signifiant leurs départs;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- D'autoriser la direction générale à préparer l'offre d'emploi et la publier;
- D'autoriser la direction générale à passer les entrevues nécessaires et de procéder aux embauches pour combler les postes laissés vacants, soit deux ouvertures de postes;
- Que les deux embauches seront entérinées au conseil de mai, selon la recommandation de la direction générale, vu l'urgence de combler les postes.

6. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

Aucun dossier n'a été discuté.

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 Plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) – 157, rue Saint-Patrice

Résolution 2022-04-112

Considérant que la demande a été déposée (complète) le 8 mars 2022;

Considérant que le projet de modification extérieure est assujéti à l'approbation du règlement numéro 308-18 sur les PIIA;

Considérant que l'année de construction de la propriété date de 1920 et que celle-ci fait partie intégrante du noyau villageois;

Considérant que les modifications proposées se situent sur les façades extérieures ainsi que sur la toiture du bâtiment et sont visibles de la voie publique;

Considérant que les modifications proposées sont nécessaires afin de pouvoir rendre le bâtiment habitable à la suite de nombreuses problématiques soulevées lors de l'achat de la propriété;

Considérant que les travaux de rénovation sont conformes aux objectifs et aux critères du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 308-18;

En conséquence, il est proposé par Claude Vadnais, appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents que sur recommandation du CCU, le conseil :

- Recommande de mettre un revêtement blanc avec une couleur des moulures plus foncée. L'exemple d'agencement de couleur de l'image au dossier, présentée par les demandeurs, serait également acceptée.
- Recommande l'acceptation de la demande de PIIA numéro 2022-03 pour la démolition, l'agrandissement et le changement de revêtement extérieur du bâtiment principal, déposée par les propriétaires, **au 157, rue Saint-Patrice**, suivant la recommandation du choix de revêtement établie par le CCU.

7.2 Second projet de règlement numéro 347-22 modifiant le règlement de zonage numéro 86-97 afin d'ajouter des normes relatives à l'utilisation de conteneurs maritimes à des fins commerciales

RÉSOLUTION D'ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT

Résolution 2022-04-113

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Liboire a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire;

ATTENDU que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier son règlement de zonage;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié l'objet de ce règlement et propose les modifications suivantes;

ATTENDU qu'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné lors de la séance du Conseil tenue le 1^{er} mars 2022, conformément à la loi;

ATTENDU que le Conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation, le 5 avril 2022, afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le second projet de règlement numéro 347-22 modifiant le règlement numéro 86-97 afin d'ajouter des normes relatives à l'utilisation des conteneurs maritimes à des fins commerciales soit adopté tel que présenté.

7.3 Second projet de règlement numéro 348-22 modifiant le règlement 308-18 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'ajouter des objectifs et des critères relatives à l'utilisation de conteneurs maritimes à des fins commerciales

RÉSOLUTION D'ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT

Résolution 2022-04-114

ATTENDU que les pouvoirs accordés par les articles 145.15 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permettant d'assujettir la délivrance de permis de construction ou de lotissement ou de certificats d'autorisation ou d'occupation à l'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions ou à l'aménagement des terrains et aux travaux qui y sont reliés;

ATTENDU que la Municipalité s'est prévaluée de ces dispositions afin de gérer, notamment, les projets de construction ou de modification des bâtiments principaux situés dans les zones où l'on retrouve des bâtiments d'intérêt patrimonial en adoptant un règlement sur les PIIA en 2014 et qu'il y a lieu de le modifier;

ATTENDU que la municipalité a procédé à la création d'un comité consultatif d'urbanisme, constitué conformément à la loi et que c'est lui qui propose ces ajustements;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné lors de la séance régulière du 1^{er} mars 2022;

ATTENDU que le conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation, le 5 avril 2022, afin d'expliquer le contenu du projet de règlement sur les PIIA et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Martine Bachand, appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le second projet de règlement numéro 348-22 modifiant le règlement numéro 308-18 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'ajouter des objectifs et des critères relatifs à l'utilisation de conteneurs maritimes à des fins commerciales soit adopté tel que présenté.

7.4 Règlement numéro 349-22 modifiant le règlement numéro 90-97 sur les permis et certificats

RÉSOLUTION D'ADOPTION DU RÈGLEMENT

Résolution 2022-04-115

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Liboire a adopté un règlement sur les permis et certificats numéro 90-97;

ATTENDU que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement;

ATTENDU que le règlement sur les permis et certificats contient des dispositions sur les conteneurs maritimes;

ATTENDU que ces dispositions doivent être modifiées afin d'en modifier l'application à certaines parties du territoire municipal;

ATTENDU que la municipalité a procédé à la création d'un comité consultatif d'urbanisme, constitué conformément à la loi et que c'est lui qui propose ces ajustements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le présent règlement numéro 349-22 modifiant le règlement numéro 90-97 sur les permis et certificats soit adopté tel que présenté.

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Dépôt du rapport annuel 2021 de la Bibliothèque Saint-Liboire

La directrice générale procède au dépôt du rapport annuel 2021 de la Bibliothèque de Saint-Liboire, séance tenante.

9. RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS

Les élus font rapport de leurs comités respectifs et événements qui se sont déroulés durant le mois.

Madame Marie-Josée Deaudelin : *Jardi-Boire*

Monsieur Jean-François Chagnon : *Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, Cours d'eau Delorme-Ferré, Chibouet et Vandal ainsi que Comité de la Politique de la Famille)x2)*

Monsieur Claude Vadnais : *Aucun dossier*

Monsieur Yves Taillon: *AGA du Ruisseau Vandal et Comité des Aînés*

Monsieur Serge Desjardins: *CCU et CCR*

Madame Martine Bachand : *Bibliothèque (étude pour ouverture les samedis AM)*

Monsieur le Maire, Yves Winter : *MRC (x2) et SLEF (27 août prochain)*

10. PÉRIODES DE QUESTIONS

Une deuxième période de questions de 10 minutes est accordée aux personnes présentes dans la salle, <i>selon le règlement 205-06.</i>

11. CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pour la période du 2 mars au 5 avril 2022 a été transmise à chaque membre du conseil.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution 2022-04-116

Il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 20 h 10.

Yves Winter
Maire

France Desjardins, GMA
Directrice générale

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 3 mai 2022.